

L'île aux Bambins

Bonjour,

Nous voici à quelques jours des 2 manifestations incontournables du RAM sur la CCVA: les 2 bourses puéricultures auront lieu les samedis 21 mars à BOUCLANS et 28 mars à ROULANS. Nous vous y attendons nombreux pour venir faire de bonnes affaires de 9h à 13h (renseignements en page 4)!!

Aurore LEU, Animatrice du RAM CCVA



Relais Assistantes Maternelles de la CCVA

8 bis rue des Aloses- **25640 ROULANS**

Tél :06.87.79.14.14 ou Rfam.ccva@francas-doubs.fr

Pour suivre les actualités du RAM: www.ramfrancasccva.jimdo.com



Fermeture du Relais

En Mars: 19,23

En Avril: 13,16

Du 29/04 au 10/05/15

pour congés

En raison de réunions ou de formations programmées à la dernière minute, d'autres fermeture du Relais peuvent être envisagées. Veuillez m'en excuser par avance.

Lundi	9h-11h Permanence téléphonique (03.81.55.20.09)	Fermé
Mardi	Roulans (Espace culturel)	
	9h-12h Sur RDV uniquement	13h30-17h30 de 17h à 19h
Jeudi	Bouclans Mairie ligne directe 03.81.55.20.09	
	9h-12h Sur RDV uniquement	13h30-17h30 de 17h à 19h
Vendredi	13h30-16h30	
	1er et 3ème à Bouclans	2ème et 4ème à Roulans
Samedi	9h-12h sur RDV uniquement	

L'apprentissage de la marche: En avant marche : 5 conseils pratiques

Vous pouvez offrir à votre tout-petit un environnement favorable, mais l'idéal est de le laisser s'entraîner tranquillement, à son rythme. Laurence Vaivre-Douret, neuropsychologue et psychomotricienne, vous donne des pistes.

1. Laissez-le libre de ses mouvements

- Plus un tout-petit peut se traîner par terre, ramper, marcher à quatre pattes, plus il aborde la marche facilement. Au moment du premier pas, il est plus sûr de lui car il a confiance dans ses capacités. Il a déjà appris à appréhender les distances, à contourner un obstacle, à découvrir les différentes matières, la moquette, le parquet, le carrelage, etc.

- Il a également eu le temps de se familiariser avec le fonctionnement de son corps en action : le quatre pattes est un moyen de locomotion asymétrique, où l'on alterne le déplacement des membres. Il prépare donc à la marche.



2. Incitez-le, sans le forcer, à se redresser

- C'est à partir de la position debout, accroché à un meuble ou un support, que votre enfant expérimente et travaille son équilibre. **Ce n'est en aucun cas à vous de le mettre debout** : il faut attendre que votre bébé adopte cette position par lui-même, quand il en a envie. En intervenant, vous risquez de court-circuiter le processus d'apprentissage et de forcer votre enfant à brûler des étapes. Il n'aura pas le temps d'installer des bases solides.

- On repère facilement un enfant à qui l'on n'a pas laissé assez d'autonomie dans l'apprentissage de la marche : il conserve longtemps une démarche précaire, les jambes très écartées, il est souvent maladroit et mal à l'aise dans son corps.

- **Vous pouvez toutefois lui faciliter la tâche** en veillant à ce que les pièces où il évolue comportent des supports suffisamment stables, à sa hauteur, un canapé, un fauteuil, les barreaux d'un parc, etc. Vous pouvez aussi disposer des jouets attrayants un peu en hauteur pour l'inciter à se hisser. Rien de plus.

3. Evitez de lui faire exécuter des pas trop tôt

- Quoi de plus tentant quand un tout-petit se déplace le long d'un support, que de le saisir par les bras pour qu'il esquisse ses premiers pas ? Bien sûr, tout le monde est content : les parents qui voient leur enfant près du but et le bébé qui sent ses parents tout fiers. Mais là encore, c'est aller trop vite !

- **Si votre bébé ne se lâche pas encore, c'est qu'il n'est pas prêt** : son cerveau ne parvient pas encore à régler l'équilibre, ses muscles ne sont pas suffisamment solides pour supporter son poids. Mieux vaut le laisser faire encore quelques « exercices » tout seul. Sachez aussi que certains enfants ne sont pas pressés de marcher !

- **Quand il lâchera son support d'une main de plus en plus souvent**, vous pourrez l'aider à faire quelques pas. Attention à ne pas lui lever les bras en l'air, ce qui le déséquilibrerait. Soutenez-le plutôt très légèrement sous les aisselles. Là encore, ce n'est pas du tout une obligation et vous ne serez pas des parents indignes si vous ne vous cassez pas le dos à le faire marcher... au contraire !

- Evidemment, le fameux youpala n'est pas conseillé, en tout cas comme outil d'apprentissage : il fournit au bébé des informations sensorielles totalement fausses. On ne marche pas les jambes pliées, en étant suspendu et porté !

4. Ne le chaussez pas trop vite

- Elles sont tellement mignonnes ces petites chaussures pour bébé ! Mais mieux vaut attendre pour les acheter et le laisser pieds nus... **Il a besoin de bien sentir son appui au sol** : le contact direct de sa voûte plantaire sur la moquette de sa chambre le renseigne de façon très précise et lui permet d'ajuster son équilibre.

- Bien sûr, **quand il marchera mieux et s'aventurera dans la rue, il faudra le chausser**. Vous choisirez alors des chaussures légères, à la semelle peu épaisse, renforcées derrière et surtout sur les côtés pour éviter aux petites chevilles fragiles de se tordre.

5. Variez les plaisirs

- Une fois qu'il s'est lancé, veillez à ce qu'il ne reste pas les deux pieds dans le même sabot ! Faites-le marcher sur du sable, sur un matelas pneumatique gonflé d'air, sur le gazon,..

- Confronté à ces supports variés, son cerveau sera obligé de perpétuellement re-régler les mécanismes de l'équilibre. **Petit à petit, ces ajustements deviendront automatiques**. Et là, votre bébé sera devenu un habile marcheur !

Isabelle Gravillon © *Enfant Magazine* (source www.enfant.com)





INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Quand l'agrément de l'assistant maternel arrive à échéance, il doit demander son renouvellement au moins 3 mois avant sa date de fin de validité auprès du Conseil général du Doubs. Une fois renouvelé, l'Assistant maternel doit **transmettre une copie de sa nouvelle attestation d'agrément** avec votre numéro de salarié(e)

au Centre national Pajemploi - réseau URSSAF -43013 Le Puy en Velay

ou à l'adresse mail : pajemploi@urssaf.fr

Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
Unité Territoriale de l'Ain



UTILITAIRES USAGERS
Mise à jour le 22 janvier 2015
UT 01 / AYME

FICHE N°6 : SALAIRE HORAIRE et INDEMNITES

**Montants minimum applicables
à compter du 1^{er} janvier 2015 (sauf indemnité de transport)**

1- REMUNERATION

Salaire de base minimum = 2,70 € bruts de l'heure, soit 2,09 € nets de l'heure (source URSSAF janvier 2015)

2- INDEMNITES DIVERSES

Indemnité d'entretien : *L'indemnité n'est due que pour les jours de présence de l'enfant.*

Nb d'heures de garde par journée d'accueil	Montant indemnité d'entretien minimum à verser par journée d'accueil
<i>En application de l'annexe 1 de la Convention Collective</i>	
Jusqu'à 7h58 de garde	2.65€
<i>En application de Loi n°2005-706 du 27 juin 2005 et des articles L423-18 et D423-6 et 7 du CASF depuis le 1^{er} juillet 2012</i>	
9 heures de garde	2.99€
Soit, à partir de 8h00 de garde	$\frac{2.99€ \times \text{durée de l'accueil}}{9}$

*jusqu'à 7h58 de garde la possibilité de « proratisation » en fonction du temps réel de garde est moins favorable que la convention collective, au-delà l'indemnité légale doit être versée en fonction de la durée effective d'accueil quotidien

DROIT A LA SECURITE SOCIALE



Depuis le 01/01/2009 conformément à une parution au Journal Officiel, vous avez à votre charge de faire valider vos droits à la Sécurité Sociale en envoyant les bulletins de salaire des 3 derniers mois et ceci annuellement à la

CPAM du Doubs- 2 rue Denis Papin-25036 BESANCON

Ce n'est plus automatique comme c'était le cas il y a quelques années.

DECLARATION DE VOS REVENUS



Vous allez recevoir prochainement votre relevé d'imposition. En tant qu'ASMAT, vous avez le choix entre le régime général ou le régime Particulier (**abattement forfaitaire: 9.53€ BRUT en 2014**). Si vous choisissez ce dernier, le relais vous met à disposition des grilles pour le calculer. RDV au RAM aux heures et jours de permanence de votre secteur ou envoi par mail à rfam.ccva@francas-doubs.fr.

Pour tout renseignement, contacter le Centre des Impôts au 03.81.65.39.18

PROCHAINES DATES D'ANIMATION

==> Ces temps sont également ouverts aux parents de la CCVA sur inscription

Lieux De 9h à 11h	Mars	Avril
Roulans Au périscolaire la Récré	Mardi 10	Mardi 7
Bouclans Au périscolaire	Jeudi 12	Jeudi 2: au péri Jeudi 9: mairie
Matériel	Vieux habits ou tablier	Tablier ou vieux habits, pommes de pin sèches, feuilles mortes ramassées, mousse....

Papillon en filtre à café

Matériel :

Peintures de couleur diluées avec de l'eau ou de l'encre, 2 filtres à café, des cotons tiges, cartoline de couleur ou blanche, yeux mobiles et 1 cure pipe

Ciseaux, colle

Réalisation :

Décorer les filtres à café en utilisant les cotons tige, laisser sécher.



Pour former le corps du papillon, découper 6 cœurs dans de la cartoline blanche (à colorier) ou de couleur et un rond pour former la tête du papillon

Joindre les 2 filtres et coller les cœurs au centre, coller la tête, y ajouter les yeux mobiles (ou des yeux coloriés) et ajouter 2 morceaux de cure pipe pour faire les antennes

Bon Amusement !!

Soirée bricolage Ass'Mat

« Fabrication d'un vide poche en carton »

Jeudi 16 avril

À la mairie de Bouclans

De 19h30 à 21h30



Merci de vous

inscrire au 06.87.79.14.14

BOURSE PUERICULTURE/JOUETS

2 FORMULES AU CHOIX

Vide grenier *

OU

Dépôt/Vente*

BOUCLANS
21 mars



ROULANS
28 mars

De 9h à 13h à l'Espace culturel

***Renseignements et Inscription au vide grenier obligatoire au RAM CCVA au 06.87.79.14.14**